

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2019, à 20 h

L'An deux mil dix-neuf, le dix-sept du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8 conseillers - MM. Henri JAMMOT, Roselyne DUFFOUR, Patrick DESROUSSEAUX, Annie MALOUBIER, Isabelle MARTIN, Annie COUDERT, Bernard MICHON, Michel COUDERT.

Excusés : 3 conseillers - MM. Laurent SERRE qui a donné pouvoir à Isabelle MARTIN, Isabelle DEVAUD a donné pouvoir à Bernard MICHON, Cédric NARDOUX qui a donné pouvoir à Roselyne DUFFOUR.

Absents : 3 conseillers - MM. André HUNDZINGER, Hervé MARTINEZ, Hubert MONZAT.

Madame Annie COUDERT a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1°)- Modification n° de parcelles pour dossiers enquête publique ;

2°)- Achat terrains FARGES ;

3°)- Location du Village de vacances ;

4°)- Divers...

Adressage – plaques & communication

MODIFICATION N° DE PARCELLES POUR DOSSIERS ENQUÊTE PUBLIQUE

Il s'avère que des numéros de parcelles ont été changés suite à un arrangement familial, ainsi qu'un numéro de parcelle oublié dans les dossiers d'enquête publique.

Le C.M. décide d'approuver les modifications et de les prendre en compte avant l'ouverture de l'enquête publique concernant les C.R. de Fargeas, de Rome, de la Faurie Bacoup et de Ceyrat, prévue du mardi 05 novembre 2019 au mardi 19 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT TERRAINS FARGES

Après négociation du prix d'achat des terrains de la famille FARGES, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles Section D n° 282 – 283 Section F n°335 Section AB n°56 – 74 – 87 – 89 – 385 et la parcelle Section AB n°368 en partie.

- de prévoir par D.M. les crédits nécessaires à l'article 2111 du budget 2019,

LOCATION DU VILLAGE DE VACANCES

Suite aux courriers envoyés à toutes les personnes qui s'étaient manifestées pour la reprise du Village de Vacances, Monsieur le Maire donne lecture des réponses, et seul le courrier de Monsieur René LE FOLL confirme son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de consentir un bail commercial 3 / 6 / 9 avec la SARL VJP dont le siège social se situe Centre de Vacances Joël Ponçon 26420 VASSIEUX EN VERCORS pour la location du Village de vacances.

DIVERS :

Food Truck : « Fish & Chips » demande reçue pour s'installer le jeudi soir de 17 h à 20 h sur le champ de foire.

Plaques et n° de rues : Devis validé par la Commission des travaux pour 5 697,00 euros H.T.

Patrimoine de l'église : Courrier de Mme Brigitte MAS, co-signé par Monsieur le Maire, qui demande au Conseil Départemental l'inventaire du patrimoine de l'église dans la perspective de la restauration des biens.

Repas des aînés : à prévoir le samedi 23 novembre 2019 au Village de vacances.

Levée de séance : 21 h 30